

Procès-Verbal d'affichage du Conseil Municipal du **Mercredi 29 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 octobre , à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Véronique HERBÉ.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIÉ, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, Mme Jacqueline LINDER, Mr Hervé PETITOT

Était absente excusée : Mme DUCLOS Sylvie

Étaient absents non excusés : Mr ALBE Jean, Mme POSTEL Christelle

Procurations : M. DE VITA Antoine en faveur de M. PELAQUIÉ Vincent, Mme POCK Françoise en faveur de Mme HERBÉ Véronique, M. COGAN Jean-Louis en faveur de M. PASSERIEUX Jean, M. SOLER Stéphane en faveur de M. DANIEL Georges, M. PAZZI Alexandre en faveur de Mme COLLOCA Joëlle, M. JOUVE Guillaume en faveur de M. PETITOT Hervé

Est désigné Secrétaire de Séance Madame LINDER Jacqueline

Question 1 : Approbation du Procès-verbal du 27 août 2025

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 27 août 2025.

Approuvé à l'unanimité

Question 2 : Approbation du rapport de la CLECT du 2 juin 2025 visant à actualiser les charges transférées par la commune de Laudun-L'Ardoise dans le cadre de la gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'agglomération du Gard Rhodanien est compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. A ce titre, plusieurs Commissions Locales des Charges Transférées (CLECT) se sont tenues afin d'évaluer le montant des charges transférées par les communes de l'agglomération, la dernière datant du 8 novembre 2021.

Lors du transfert de cette compétence, il a été oublié le transfert d'un bassin de rétention et de 72 mètres linéaires d'eaux pluviales du lotissement « Les Portes du Ventoux » sur la commune de Laudun-L'Ardoise. La CLECT s'est réunie le 2 juin 2025 pour évaluer le montant des charges transférées pour cette commune qui s'élève à 41 765,48 €, qu'il conviendra de déduire des attributions de compensation versées à cette commune à compter du 1^{er} janvier 2026.

Approuvé à l'unanimité.

Question 3 : Renouvellement de la convention de partenariat téléassistance (réseau de sécurité et d'aide téléphonique)

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Madame le Maire informe l'assemblée que la convention de partenariat téléassistance avec l'association « BONJOURS -GROUPE PRESENCE 30 » arrive à son terme le 13 octobre 2025. La convention d'adhésion est conclue pour une durée d'une année à compter de sa date de signature et renouvelée par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

Approuvé à l'unanimité

Question 4 : Fixation du tarif de remboursement en cas de perte ou de détérioration de livres de la bibliothèque municipale

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les ouvrages de la bibliothèque municipale sont mis gracieusement à la disposition des lecteurs. Cependant, il arrive que des livres prêtés sont rendus détériorés ou sont perdus. Il y a donc lieu de les remplacer. Vu le coût d'un ouvrage dans le commerce, il y a donc lieu de demander une participation financière afin de pouvoir remplacer les livres endommagés ou perdus. Le coût de remplacement des livres de bibliothèque endommagés ou perdus sera au tarif de la valeur du livre fixé dans le commerce au moment du remplacement.

Approuvé à l'unanimité

Question 5 : Régie de recettes : ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors de la séance du conseil municipal le 29 août 2023 et qui consistait en la constitution d'une régie de recettes unique regroupant les anciennes régies auprès du service administratif de la commune de Saint-Victor-la-Coste.

Considérant que les usagers de la bibliothèque municipale peuvent perdre ou rendre des livres détériorés qu'il faut remplacer, il y a lieu de rajouter à cette régie une catégorie.

Approuvé à l'unanimité

Question 6 : Modification du règlement intérieur du personnel communal

Rapporteur : Georges DANIEL

Monsieur Georges DANIEL rappelle à l'assemblée qu'un règlement intérieur du personnel communal avait été adopté en conseil municipal lors de sa séance du 29 juin 2022.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements, notamment concernant les horaires de travail du personnel du service technique en période de canicule, à l'utilisation de téléphone mis à disposition à chaque agent du service technique.

Un exemplaire du nouveau règlement intérieur sera remis à chaque agent.

Approuvé à la majorité par 15 voix pour et 1 abstention

Question 7 : Sollicitation d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 :

« Les jardins familiaux de Saint-Martin »

Rapporteur : Véronique HERBÉ

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création « Les jardins familiaux de Saint-Martin » composé de 16 parcelles de 50 m² chacune, qui permettrait à des administrés sans jardin de disposer d'un espace pour cultiver leurs propres légumes dans un respect total de l'environnement.

La Commune a sollicité le GAL des Cévennes au Rhône pour son projet intitulé « Les jardins familiaux de Saint-Martin ». Le comité de programmation a émis, le 10/04/2025 un avis de sélection favorable à ce projet. Aussi, il convient aujourd'hui de formaliser officiellement cette demande de subvention.

La dépense prévisionnelle générée par l'opération s'élève à 76 569,36 € HT.

Dans le cadre du programme LEADER du GAL des Cévennes au Rhône, la commune pourrait bénéficier d'un financement d'un montant de 45 991,61 €.

Dépenses prévisionnelles (HT)		Financements prévisionnels	
		LEADER sollicité	45 991,61 €
		Subvention Département du Gard 20%	15 331,87 €
		Autofinancement	15 245,88
TOTAL	76 569,36 €	TOTAL	76 569,36

Approuvé à l'unanimité

Question 8 : Demande de subvention au Département au titre de la Politique Alimentaire :

« Les jardins familiaux de Saint-Martin »

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création des « Jardins familiaux de Saint-Martin ».

Dans le cadre de sa Politique Alimentaire, le Département du Gard s'engage pour l'accès des Gardois à une alimentation de qualité.

Fort de sa compétence de solidarité territoriale, le Département s'engage à accompagner les projets de création ou d'aménagements de jardins collectifs.

Le Département intervient entre 5% et 20% du montant total des dépenses éligibles.

Le taux d'intervention dépend du cadre de financement dans lequel le projet s'inscrit, de la pertinence du projet pour le territoire et de l'approche collective.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au Département au titre de la Politique Alimentaire à hauteur de 20% du montant total de 76 569,36 € soit 15 331,87 €

Approuvé à l'unanimité

Question 9 : Décision modificative n° 1 – Budget principal

Rapporteur : Véronique HERBÉ

VU la délibération portant vote du Budget Primitif – M57 de l'exercice 2025 approuvant le principe de fongibilité des crédits à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnels et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de chacune des sections,

CONSIDERANT que des modifications peuvent être apportées au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 0 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation (chap./art.)	Intitulé	Montant €
65/657363	Subvention CCAS (Régularisation semaine bleue 2023 et 2024)	+3 675
023/023	Virement à la section d'investissement	-3 675
	Total	0,00

- **Section investissement : +325 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Imputation (chap./art.)	Intitulé	Montant €
041- 2131	Opération patrimoniale : Intégration des études (Transfert des études au sein des comptes de travaux correspondants)	+4 000
23/231	Travaux en cours (Changement d'imputation comptable car certains travaux ne seront pas achevés au 31/12)	+200 000
21/2151	Réseaux de voirie (Changement d'imputation comptable)	-203 675
	Total	+325

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation (chap./art.)	Intitulé	Montant €
041- 203	Opération patrimoniale : Intégration des études (Annulation des écritures d'études)	4 000
021/021	Virement de la section de fonctionnement	-3 675
	Total	+ 325

Approuvé à l'unanimité

Présentation des décisions du Maire :

28/08/2025	MA-DEC 2025-008	Décision n° 001 pour procéder à un mouvement de crédit entre deux chapitres de la section d'investissement du budget principal conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-6 du CGCT
01/09/2025	MA-DEC 2025-009	Prolongation de bail de location précaire Logement
02/10/2025	MA-DEC 2025-010	Décision budgétaire modificative n°2 portant virement de crédits de chapitre à chapitre fongibilité des crédits
02/10/2025	MA-DEC 2025-011	Mise en place des provisions pour risque – Année 2025
03/10/2025	MA-DEC 2025-012	Fixation des tarifs des repas lors du repas lors d'Octobre Rose organisé par le CCAS
03/10/2025	MA-DEC 2025-013	Fixation du tarif des repas lors de la Semaine Bleue organisé par la municipalité
17/10/2025	MA-DEC 2025-014	Désignation du Commissaire enquête pour l'enquête publique portant sur le projet de régularisation d'un empiètement illégal

Questions diverses

- **Travaux en cours :**
Rue de l'Eglise : travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement de la partie haute de la rue de l'Eglise
Travaux d'élargissement des pistes DFCI Y4 et Y12 par le SIVU de l'Yeuseraie
Rénovation notre Dame de la Salette

- **Travaux à venir :**
Travaux de réaménagement et rénovation de la garderie périscolaire et accès PMR
Aménagement sécuritaire et création d'un cheminement piéton (trottoir) RD 240
Travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Bronque et rue de Darbousset courant novembre
Travaux rue de l'Eglise en partenariat avec le CEREK
Travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente René Mathieu

- **Manifestations à venir :**
Commémoration du 11 novembre 1918
Octobre Rose

Semaine Bleue
NOVEMBER
Repas des Aînés

- Fermeture de la boulangerie LUKA

Fin de la séance à 21h46

Le Maire,

Véronique HERBÉ

